

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0029

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la SAIEM de Vaulx en Velin**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

La Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin (SAIEM) a pour objet l'étude, la construction ou l'achat, la location ou la vente, la gestion, l'entretien et la mise en valeur d'un ensemble de bâtiments à usage principalement commercial, dans le centre-ville de Vaulx en Velin.

La SEM comprend deux collectivités territoriales : la communauté urbaine de Lyon et la commune de Vaulx en Velin ainsi que cinq autres actionnaires : la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne, la SERL, la SCET et la SCIC-Développement. Son conseil d'administration est composé de six membres et la communauté urbaine de Lyon est représentée par deux élus au sein dudit Conseil.

Il convient donc de désigner les deux représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SAEIM de Vaulx en Velin.

Par ailleurs, les dispositions statutaires régissant la SEM prévoient qu'une autorisation expresse soit donnée par l'assemblée délibérante de la collectivité aux administrateurs qu'elle a désignés, lorsque ces représentants souhaitent exercer des fonctions dans la société telles que celles de président du conseil d'administration, de vice-président ou de directeur général.

Ces fonctions étant déterminées par le conseil d'administration de la SEM, il appartient donc à l'assemblée délibérante de donner cette autorisation expresse à ses représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Désigne :

- messieurs Clamaron Laurent, Darne Jacky,

en tant que représentants de la Communauté urbaine, au sein du conseil d'administration de la SAIEM de Vaulx en Velin.

2° - Autorise les représentants de la Communauté urbaine à exercer, le cas échéant, des fonctions de direction dans la société.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,